

Appartements spacieux, entièrement remis à neuf, composés de trois, quatre et neuf chambres et grandes dépendances, situés au centre de la ville, sont à louer dès maintenant. S'adresser à l'Etude de Ed. Petitpierre, notaire, rue des Epancheurs n° 8. 11282

A LOUER pour Saint-Jean 1900

aux Sablons, de beaux logements de trois et quatre chambres, avec chambres hautes, galetas, cave, buanderie et séchoir, jardin. Eau et gaz. S'adresser à M. Ernest Meyste, architecte, Hôpital 21. 11268

A louer au Tertre, deux appartements de deux chambres avec dépendances. S'adr. Etude A.-N. Brauen, notaire, rue du Trésor 5. 11470

A LOUER

pour Noël, rue Conlon n° 12, un appartement, au rez-de-chaussée, de quatre chambres et dépendances. 7301 S'adresser à la Société Technique, rue Pourtalès n° 10.

Beaux logements

à louer, rue de la Côte, composés de trois grandes pièces, balcons, cuisine avec installation du gaz; dépendances, chambres hautes, chambre de bains, galetas, buanderie, séchoir Jardin. Vue étendue. Belle situation à proximité du funiculaire; prix modiques. S'adresser à l'usine Marti, Maladière. 10690

Beaux logements

à louer immédiatement et dès Saint-Jean 1900. S'adresser à l'Etude Jacottet, rue Saint-Honoré 7. 10894

A LOUER

rue des Beaux-Arts, un appartement soigné de six pièces. S'adresser à la Société Technique, rue Pourtalès n° 10. 7300

A louer au Prébarreau, deux appartements de deux et quatre chambres avec dépendances. S'adr. Etude A.-N. Brauen, notaire, Trésor 5. 11290

A louer pour Noël

aux Parcs, dans maison neuve, de jolis appartements de trois pièces, cuisine, dépendances et jardin, lessiverie dans la maison, balcons. Situation agréable, vue des Alpes. Prix 450 et 475 francs. S'adresser Etude G. Ktzer, notaire, rue de la Place-d'Armes 6. 10454

Appartement de cinq chambres, installation de bains, jardin et grandes dépendances, à la route de la Côte, disponibles dès ce jour. S'adr. Etude Ed. Petitpierre, notaire, Epancheurs 8. 9471

Auvernier

A louer, au bas du village, tout de suite ou pour époque à convenir, un logement remis à neuf, avec entrée indépendante composé de 4 chambres, cuisine, galetas, chambre-haute et jolie terrasse au soleil. S'adresser chez Alfred Syder. 10927

Appartements de trois et six chambres, disponibles pour Noël, rue de l'Industrie. S'adr. Etude Ed. Petitpierre, notaire, rue des Epancheurs 8. 9470

Logement à Saint-Nicolas, trois chambres, cuisine et dépendances, chez M. L.-A. Perrenoud. 10640c

A louer deux logements soignés de 5 pièces et dépendances, dont l'un avec jardin, tout de suite ou pour Saint-Jean. Très belle vue. S'adresser Vieux-Châtel n° 13. 11207

A louer pour le 24 juin prochain, rue des Beaux-Arts 14, au 1^{er} étage, un bel appartement de 7 pièces, chambre de bonne et toutes dépendances d'usage. Eau, gaz, électricité. Vue splendide. S'adresser au rez-de-chaussée. 11173

A louer un joli logement de deux chambres et dépendances. S'informez du n° 9915 au bureau Haasenstein & Vogler.

Quai des Alpes

un bel appartement au premier étage, de sept pièces et dépendances. Eau, gaz, lumière électrique, chauffage central et concierge. S'adresser en l'étude des notaires Gnyot & Dibied, rue du Môle. 10346

A louer pour Noël 1899, un petit logement de deux chambres, rue des Moulins. — Immédiatement, un appartement de deux chambres, au Tertre, un dit de quatre chambres au Prébarreau. Une chambre isolée au Prébarreau. — S'adresser au notaire Brauen, Trésor 5. 10881

A louer aux abords de la gare, un bel appartement de cinq chambres confortables, avec vastes dépendances. Eau, gaz, électricité. Installation de bain et chauffage central. Vue superbe. — S'adr. Etude Brauen, notaire, Trésor 5. 10878

A louer dès Noël prochain, un appartement de cinq pièces et dépendances, avec faculté de sous louer. — S'adresser à l'Etude Ed. Junier, notaire, rue du Musée 6. 11034

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée. Evole 3, troisième, à droite. 11448c

Chambre meublée à louer pour jeune homme rangé. S'adr. Coq d'Inde 24. 11475

Chambre au rez-de-chaussée, claire, se chauffant. 11488c Rue des Moulins 41.

Jolies chambres meublées ou non; pension sur désir. 11490c Petit-Catéchisme 1, 2^{me} étage.

Chambre meublée à louer. S'adresser Beaux Arts 17, 2^{me}, à droite. 11442c

A louer, belle chambre meublée, indépendante, pour un ou deux messieurs rangés. S'adr. à J. Perriraz, faubourg de l'Hôpital 11, au 1^{er}. 11387

Chambre agréable, se chauffant, pour jeune homme rangé. S'adresser rue des Berclès 3, au 2^{me}. 11259

Chambre meublée à louer, indépendante. S'adresser le matin, rue du Concert 2, au 3^{me}. 11175

Jolies chambres meublées avec ou sans pension. S'adresser Rocher 23. 11358c

Chambres meublées, vis-à-vis du Jardin anglais, rue Conlon 2, rez-de-chaussée. 7725

Quatre bonnes chambres et pension. S'informez du n° 11042c au bureau Haasenstein & Vogler.

LOCATIONS DIVERSES

A louer un local pour atelier ou entrepôt, et une écurie avec remise et fenil. S'adr. Etude Brauen, notaire, Trésor 5. 10878

Magasin à louer, rue de l'Industrie. Conditions avantageuses. S'adr. Etude Ed. Petitpierre, notaire, Epancheurs 8. 9472

ON DEMANDE A LOUER

On demande pour un jeune homme de la Chaux-de-Fonds, fréquentant le Gymnase, une chambre avec pension

Prix environ 100 fr. par mois. Adresser les offres avec références chez M. Léon-N. Robert, la Chaux-de-Fonds. H-C

OFFRES DE SERVICES

Jeune femme cherche des journées pour laver ou raccommoder au linge à la maison. S'adresser épicerie Andrieu, rue des Chavannes. 11413c

Demoiselle de bonne famille, instruite et de bonne éducation, connaissant l'allemand, la musique, la broderie, la lingerie très fine, cherche place dans une famille auprès d'enfants. S'adr. à Mlle Gretin, chez M^{me} de Perrot, Evole 15. 11439c

Une femme de chambre, bien recommandée, sérieuse et bien stylée, cherche à se placer pour le 1^{er} décembre. S'informez du n° 11351c au bureau Haasenstein & Vogler.

Une demoiselle d'âge mûr cherche place dans une bonne petite famille comme femme de chambre ou pour tout faire. S'adresser Evole 59, 2^{me} étage. 11380c

VOLONTAIRE

On désire placer tout de suite deux jeunes filles allemandes pour aider au ménage. S'adresser à M^{me} Neri, rue des Chavannes 9, au 3^{me} étage. 11298c

Trois JEUNES FILLES

de bonne famille cherchent place, deux pour servir dans un café ou brasserie et faire le ménage, où elles auraient l'occasion de se perfectionner dans le français, et une dans une maison particulière pour faire les travaux du ménage.

Un jeune homme

cherche place dans un café ou brasserie pour s'y aider, où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. S'adresser à M. Löffel, Neubad, Worben près Lyss. Hc 5134 Y

PLACES DE DOMESTIQUES

On demande une bonne fille propre et sachant cuire, à la boucherie Häni-Rentsch. 11459c

Hôtel de la Couronne Fleurier

On demande une bonne jeune fille comme aide de cuisine. Entrée tout de suite. H 11487 N

On cherche

une jeune fille, de 20 à 25 ans, auprès de 4 enfants de 2 à 6 ans (garçons). Les personnes, munies de bonnes recommandations et parlant un bon français, sont priées d'envoyer leurs offres à l'adresse suivante: M. v. H., Postlagernd, Barmen, Kreis Rummelsburg (Pommern). H 5560 Q

ON DEMANDE

une domestique sachant très bien cuire et connaissant tous les travaux d'un petit ménage soigné. S'adresser rue de Flandres 1, au 2^{me} étage. 11473

Pour parents

Une jeune fille, qui aimerait apprendre l'allemand, pourrait être placée pour aider au ménage, chez un instituteur aux environs de Berne. Bon traitement, vie de famille assurée. 11467c S'adr. à M^{lle} Widmer, rue du Seyon 17, 3^{me}, à Neuchâtel.

On demande tout de suite ou pour fin courant une fille propre et honnête, sachant faire un bon ordinaire. S'adresser faubourg du Lac 8 2^{me} étage. 11437c

ON DEMANDE

pour tout de suite un bon domestique charretier. S'adresser à M. Arthur Walther, à Cortailod. 11381c

LA FAMILLE rue du Seyon n° 14 demande cuisinières et bonnes filles pour ménage. 7411

On demande pour le 1^{er} décembre une femme de chambre

très au courant de son service et munie de bons certificats. S'informez du n° 11392c au bureau Haasenstein & Vogler.

On demande une

BONNE

supérieure et évangélique, ayant déjà occupé un emploi analogue, auprès de trois enfants de 6 à 10 ans.

Offres avec photographie et copies de certificats sous Z5518Q à Haasenstein & Vogler, Bâle.

EMPLOIS DIVERS

Un père de famille, abstinent, cherche emploi comme embaumeur ou autre emploi quelconque. Références et bons certificats à disposition. — S'adresser Vacherie Beauregard. 11478c

Communes de Corcelles-Cormondrèche et Pesex

Les Communes de Corcelles-Cormondrèche et Pesex mettent au concours le poste de chauffeur de l'usine à gaz. Le cahier des charges peut être consulté au Bureau communal de Pesex; les offres de service seront reçues à ce bureau jusqu'au jeudi 30 courant, à 6 heures du soir.

Pesex et Corcelles, le 22 novembre 1899. 11486 Conseils communaux.

Demoiselle anglaise

institutrice diplômée, expérimentée, ayant les meilleures références, cherche place dès le nouvel-an, dans une bonne famille de la Suisse ou d'ailleurs. Anglais, allemand, français, latin, science, dessin, peinture, piano. Bon salaire. Ecrire sous 11393 à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Jeune repasseuse

bien au courant de son métier, cherche place pour tout de suite. — S'adresser Berclès 3, au 2^{me}. 11429c

APPRENTISSAGES

On cherche une apprentie tailleur. Elle pourrait en même temps apprendre la langue allemande. 11454c S'adresser à M^{me} Angehrn, Bärengrasse, Amriswil (Thurgovie).

Un jeune garçon

possédant une jolie écriture, pourrait entrer tout de suite dans une étude d'avocat de la ville. S'adresser rue du Château 4, au rez-de-chaussée. 11466

Jeune homme, fils d'un ancien avocat de la Suisse orientale, sachant les langues, demande modeste position dans un bureau d'avocat ou autre. Adresser les offres à M. Winkler, juge fédéral, à Lausanne. 11353c

PERDU OU TROUVÉ

Perdu mercredi, du Vanseyon à l'Écluse, 2 couvertures de chevaux, marquées Louis Debrot, St-Martin. Les rapporter contre récompense chez M. Monnard, Vauseyon. 11496

AVIS DIVERS

M^{lle} Leschot, couturière

se recommande aux dames de la ville pour tout ce qui concerne son état, en journée ou à la maison. 11460c S'adresser Ecluse 24, Ecole enfantine.

J.-E. BOITEL

chirurgien-dentiste 11874

de retour

LEÇONS D'ITALIEN

Un jeune homme, Italien, connaissant bien sa langue, aimerait donner des leçons d'italien à partir de 8 heures du soir. Prix modéré. S'informez du n° 11492c au bureau Haasenstein & Vogler.

LES ÉDITEURS

DE LA

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ont l'honneur d'informer leurs nombreux clients et le public en général que leur contrat avec l'agence Haasenstein & Vogler arrivant à son terme le 31 décembre prochain, ils reprendront dès cette date le service de la publicité de la Feuille d'Avis.

Ils installeront leur bureau rue du Temple-Neuf n° 3, dans les locaux qu'occupait l'agence Haasenstein & Vogler, avec laquelle ils continueront d'avoir les mêmes bonnes relations que jusqu'ici.

Tous les ordres d'annonces à insérer dans ce journal à partir du 1^{er} janvier 1900, peuvent être remis dès maintenant directement au bureau des soussignés.

Neuchâtel, 15 novembre 1899.

WOLFRATH & SPERLÉ,

Editeurs de la Feuille d'Avis.

SAINTE-BARBE

Artilleurs! Vous êtes avisés que l'anniversaire de Sainte-Barbe, notre patronne, sera fêté cette année par un modeste banquet, servi à l'Hôtel Beau-Séjour, à Neuchâtel, le samedi 2 décembre prochain, à 8 h. précises du soir.

Dans ce banquet, des dispositions seront prises pour une fête cantonale de Sainte-Barbe, en 1900 — S'inscrire, jusqu'au 30 courant, auprès de l'adjudant Grassi, Ubaldo, à Neuchâtel, ou du sergent Martin, Arthur, au Château. 11451

Prix du banquet: 2 fr. 50. — Tenue militaire.

Un groupe d'artilleurs.

ÉTUDE D'AVOCAT

FRANCIS MAULER

Docteur en droit, avocat

FLEURIER, Place du Marché

Maison du Bazar Roz-Lequin, au 1^{er} étage. 11463

BRASSERIE-RESTAURANT

DU

MONUMENT DE LA RÉPUBLIQUE

Consommations de premier choix. 11461

REPAS DE NOCES ET DE SOCIÉTÉS

Belle salle au premier étage.

RESTAURATION A PRIX TRÈS MODÉRÉS

TOUS LES SAMEDIS

TRIPES - TRIPES

Se recommande,

H. Baudenbacher.

AVIS

A l'approche de l'hiver, le soussigné, coiffeur et perruquier de la pièce historique Neuchâtel suisse, a l'honneur d'annoncer aux sociétés littéraires et théâtrales de Neuchâtel et des environs, qu'il est à même de monter n'importe quelle pièce de théâtre en ce qui concerne son métier. — Se recommande,

CHARLES ZORN, coiffeur

11217

Rue du Seyon.

Société de Consommation de Fontainemelon

La place de premier employé est mise au concours ensuite de la démission honorable du titulaire actuel.

Le cahier des charges peut être consulté chez le président, M. Jean Cache, à Fontainemelon, lequel recevra les inscriptions jusqu'au 27 novembre courant. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations et sans les aptitudes nécessaires à ce genre d'affaires. 11363

Le Comité.

BEAUX LOCAUX A LOUER

dans la

Partie supérieure de l'Hôtel des Postes à Neuchâtel

1. Présentement:

Formant un ensemble et disposées pour bureaux: trois pièces avec dépendances, avant corps ouest, d'un accès très facile.

2. A partir du 24 décembre 1899:

Un logement de sept belles pièces avec salle de bains et nombreuses dépendances.

Ces bureaux et logement comportant avec leurs dépendances environ 15 pièces habitables pourraient facilement être organisés de manière à former un tout commodément groupé et indépendant.

De cet immeuble, situé dans une des parties les plus animées de la ville, on a, tant au nord qu'au sud, le bénéfice d'une fort belle vue.

La Direction du IV^{me} arrondissement postal fournira, verbalement ou par écrit, les renseignements désirés.

Neuchâtel, novembre 1899.

10896

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE

JEUDI 23 NOVEMBRE 1899
à 8 heures du soir

PREMIER CONCERT

avec le concours de

Mlle **Rose Ettinger**

cantatrice

de M. Ad. **VEUVE**, pianiste

ET DE

L'ORCHESTRE DE BERNE

PROGRAMME:

I^{re} PARTIE

1. Symphonie en sol majeur HAYDN
2. Air de Lakmé, pr chant avec orchestre DELIBES
3. Concerto n° 3 en do mineur, pour piano avec orchestre BERTHOVEN

II^{de} PARTIE

- a) Ariette des Deux avarès pr chant GRÉTRY
- b) Villanelle avec piano E. Dell'Acqua
- c) Gavotte et variations pr piano RAMRAU
- d) Berceuse HENSELT
- e) Barcarole (Venezia) LESCHETIZKY
6. Ouverture des Abencérages CHERUBINI

Prix des places:

4 francs, 3 francs, 2 francs

Vente des billets chez M. Sandoz-Lehmann.

Pour les souscripteurs: le mardi 21 novembre.

Pour le public: du mercredi matin au jeudi soir et le soir du concert à l'entrée de la salle. 11257

Les portes s'ouvriront à 7 1/2 heures.

Placement hypothécaire

On offre à prêter en première hypothèque, sur immeuble situé en ville, 20,000 francs à 4 1/2 %.

S'adr. Etude Javet, notaire, Palais 10.

M^{me} **MASSON**, couturière

Rue St-Maurice 14, 1^{er} étage

se recommande pour tous travaux concernant son état. 11450

Casino - Hôtel Beau - Séjour

Sonntag den 26. November

Abends punkt 8 Uhr. Kassaaöf. 7 Uhr

Theatralisch-dramatische

Aufführung

gegeben vom

Allgem. Arbeiter-Bildungsverein Neuchâtel

Auf vielseitiges Verlangen zum 2. Male:

Costümiert

Die Lieder des Musikanten

Volksstück mit Gesang in 5 Akten,

von Rud. Kneisel

Costüme von Gebr. JÄGER, in St. Gallen

Nach dem Theater:

Tanz! Tanz!

Gutes Orchester

Eintritt: 60 Cts.

Zu zahlreichem Besuch ladet höflichst ein

Der Vorstand.

Billet im Vorverkauf (50 Cts.) sind zu haben bei HH. Gœbel, coiffeur, Bercles 1; Pitsch, rue des Moulins 24, u. Weber, Hôtel Beau Séjour. 11481

On demande 11491c

à emprunter 300 fr.

contre bonne garantie, remboursables par versements mensuels. Adresser les offres sous O. W. 21, poste restante, Neuchâtel.

La famille REBER remercie vivement toutes les personnes qui lui ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de la nouvelle et douloureuse perte qu'elle vient d'éprouver. 11493

Monsieur FRANÇOIS EGLI, Madame veuve PAUL KRÄMER-EGLI et ses enfants, expriment leur profonde reconnaissance à toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de leur grand deuil. 11420c

Société Neuchâteloise d'utilité publique

VENDREDI 24 NOVEMBRE 1899

à 8 h. du soir

A L'AULA DE L'ACADÉMIE

CONFÉRENCE PUBLIQUE

et gratuite

Les nains d'Afrique

(avec projections)

par M. C. KNAPP, professeur

Les enfants non accompagnés de leurs parents ne sont pas admis. 11491

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES

Neuchâtel

JEUDI 30 NOVEMBRE 1899

à 8 h. du soir

AUDITION

DES

Nouvelles Rondes Enfantsines

de E. JACQUES-DALCROZE

avec le concours

d'un **CHEUR DE DAMES**

sous la direction

de M. Ed. Röthlisberger

d'un **CHEUR DE JEUNES FILLES**

et d'un **CHEUR D'ENFANTS**

sous la direction

de M^{lle} C. Delachaux

Les rondes réglées par M^{lle} CHOVEL professeur de diction.

Pour les détails, voir le programme

Prix des places: 3 fr. 50 et 2 fr. 50

Billets à l'avance au magasin Sandoz-Lehmann. 11472

La location sera ouverte lundi 4 novembre, dès 10 heures du matin.

CONVOICATIONS & AVIS DE SOCIÉTÉS

Union chrétienne de Jeunes Gens

Rue du Château 19

Jeudi 23 novembre, à 8 heures du soir

CONFÉRENCE PUBLIQUE

donnée par M. le pasteur Vaucher, de Saint-Aubin

SUJET:

Un pasteur du désert à la recherche de la liberté de conscience

Une collecte sera faite à l'issue de la conférence en faveur de l'U. C. 11385

Le Comité.

Cercle de la Musique Militaire

Jeudi 23 novembre 1899

dès 8 h. du soir

CONCERT

donné par la

Famille Fecci

Invitation cordiale à MM. les membres passifs et leurs familles. 11440

NOUVELLES POLITIQUES

LA GUERRE ANGLO-BOER

Le fait le plus important aujourd'hui c'est la confirmation, par la nouvelle d'un engagement entre Willow Grange et Highlands, du mouvement des Boers qui a pour objet de cerner Estcourt. Rappelons une fois de plus la situation en Natal.

Tout autour de Ladysmith, une ceinture de hauteurs occupées par les Boers. Mais le gros de leurs forces est au sud-est, sur le massif de l'Isimbulwana. Au contraire l'angle nord-est est à peine gardé. De ce côté-là, en effet, point de retraite possible pour le général White. Il ne réussirait qu'à se faire cerner. Au dernières nouvelles, il aurait fait deux sorties heureuses, le 9 et le 14. Le 9, une tranchée boer fut prise, d'après un compte-rendu du correspondant du « Times » de Natal.

Au sud de Ladysmith, les Boers sont en forces à Colenso.

AU CAP.

On mande de Mafeking, 6 novembre, par Tuli, que la situation n'a pas changé; les Boers ont seulement rapproché leur artillerie de la ville. L'eau ayant manqué, on est en train de creuser des puits. Tout est calme. La garnison croit pouvoir tenir plusieurs mois.

Le « Standard and Diggers News » dément le bruit de la destruction des mines au Transvaal. Les mines continuent de travailler; aucune n'a été détruite. L'or extrait sera rendu à la fin de la guerre.

Les Boers ont occupé Campbell, dans le Griqualand occidental.

Le séminaire de théologie de Burghersdorp a été fermé, presque tous les étudiants étant partis pour rejoindre les Boers.

Le détachement de l'Etat libre qui occupe Aliwal North possède trois gros

canons. On annonce que les Boers vont continuer leurs mouvements vers le sud jusqu'à Queenstown.

Des patrouilles anglaises ont reconnu les positions des Boers. Ceux-ci se trouvent à dix milles au nord-ouest, mais refusent de se laisser attirer.

Suivant une dépêche d'East London à la « Daily Mail », il se confirme que les Boers ont occupé et annexé Ladysgrey et que Herschel est isolé.

AUX PAYS-BAS.

La Société néerlandaise sud-africaine avait reçu à la date du 18 novembre 480,000 florins. A la même date, les dons versés dans la caisse du comité de la Croix-Rouge hollandaise s'élevaient à 118,583 florins.

Les souscriptions restent ouvertes et l'argent continue à affluer. De plus, les dons en nature sont nombreux. Ils consistent surtout en cigares, cacao, thé, vin, viande, livres, jeux, etc.

Le consul général néerlandais à Prétoria a été chargé par le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas de recevoir et de faire parvenir à leur adresse les lettres destinées au personnel de l'ambulance hollandaise.

Une réunion importante a été tenue ces jours derniers à Amsterdam. Des délégués de diverses provinces ont étudié la question de la création d'une société d'émigration. Le but est d'envoyer un très grand nombre d'émigrants au Transvaal et dans l'Etat d'Orange.

Un comité d'action a été nommé séance tenante.

On s'occupe sérieusement en ce moment, à Amsterdam, de l'établissement d'un service régulier de paquebots avec l'Afrique du Sud et la constitution d'une société coloniale sud-africaine.

EN ALLEMAGNE.

La « Gazette de Cologne » reçoit une lettre du Cap assurant que le soulèvement général des Afrikaners est imminent et qu'à la première occasion ils feront cause commune avec les Boers.

EN ESPAGNE.

Toutes les sociétés régionalistes de Barcelone et un grand nombre de sociétés de même opinion du reste de la Catalogne ont adressé au Transvaal un message félicitant les Boers de la façon héroïque dont ils défendent leur indépendance.

LES DÉPÊCHES DE MERCREDI MATIN.

Une dépêche du quartier-général boer datée d'Elandsblaag, 20 novembre, et expédiée de Lourenço-Marqués le 21 dit: Au conseil de guerre, qui a tenu une séance de deux heures ce matin, on a lu un rapport disant qu'une vive canonnade avait été entendue dans la direction d'Estcourt le 18 novembre pendant toute la journée. A Ladysmith, la fusillade continue sans interruption. Ce matin, 20 novembre, une patrouille de reconnaissance anglaise a été repoussée; cinq carabiniers anglais ont été faits prisonniers et envoyés à Prétoria. Cette après-midi, les gros canons transvaaliens ont lancé un certain nombre d'obus sur Ladysmith.

Une dépêche de Prétoria en date du 20 novembre et parvenue par Lourenço-Marqués dit: « Le commandant Delarey informe le gouvernement qu'il a effectué sa jonction avec les groupes orangistes sous les ordres du commandant Du Plessis, le 18 novembre et que les troupes boers ont pris position sur trois points près des anciennes mines de la compagnie de Beer. Une sortie de la garnison anglaise de Kimberley a été repoussée, sans que les Boers eussent à subir aucune perte. Le 18 novembre, un armistice a été mutuellement consenti. Le commandant Delarey a envoyé un parlementaire à Kimberley pour demander que ceux qui ont des parents dans le camp boer reçoivent la permission de quitter la ville. Le colonel Kekewich a refusé, en alléguant que cette permission avait été accordée le 7 novembre à toutes les personnes qui désiraient quitter Kimberley. »

« On télégraphie de Pietermaritzburg à la « Daily Mail » que des nouvelles officielles de Ladysmith annoncent que la garnison maintient ses positions. »

« On télégraphie de Moir River à la « Morning Post » que des escarmouches ont eu lieu le 21, entre les Boers et les avant-postes anglais; autour de Moir River Station. »

« On télégraphie de Londres, 21 novembre, à l'« Indépendance belge »: »

« On dit tout bas dans les cercles militaires que le War office a exécuté une simple feinte télégraphique en faisant annoncer que la division de lord Methuen, concentrée à De Aar, se prépare à marcher au secours de Kimberley. »

« D'après un personnage bien informé, et dont toutes les prévisions tactiques se sont jusqu'ici réalisées à la lettre, le but de lord Methuen est d'effectuer une marche rapide sur Jacobsdal, point situé aux deux tiers du chemin entre De Aar et Kimberley, à la jonction du railway et de la rivière Modder, pour, de là, se porter sur Bloemfontein. »

France

Mardi à la reprise de l'audience de la haute cour, le président reprend l'interrogatoire de M. Jules Guérin. Ce dernier donne des renseignements sur la Ligue antisémite à Paris et en province. Il dit que la Ligue ne fait pas de politique; elle est destinée à défendre les travail-

leurs contre la puissance juive et n'a pas d'attaches avec les royalistes.

M. Guérin explique qu'il a participé à diverses manifestations pour protester contre les attaques des dreyfusards à l'égard de l'armée, mais qu'il n'a pas agi d'accord avec M. Déroulède dont il n'a jamais connu l'intention de marcher sur l'Elysée. M. Guérin affirme qu'il n'a jamais comploté et qu'il n'a jamais connu aucun projet de complot.

On arrive à l'affaire du fort Chabrol. M. Guérin raconte les souffrances que lui et ses compagnons ont endurées. Il termine en affirmant qu'il n'a jamais tiré sur les agents avec un revolver chargé à balles.

Le président interroge ensuite M. Dubuc, président de la Jeunesse antisémite, qui déclare qu'il a organisé seulement une manifestation contre la révision du procès Dreyfus. M^e Evain demande au procureur général des explications sur une charge relevée contre M. Dubuc. Le procureur général refuse de répondre. Quelques sénateurs de la droite et les accusés protestent violemment.

« La chambre des mises en accusation a prononcé le renvoi de M. Urbain Gohier et du général de « l'Aurore » devant la cour d'assises pour outrages à l'armée et excitation des soldats à la désobéissance. »

« Le « Matin » dit que le conseil des ministres est décidé à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'exode des grévistes d'Andincourt vers la capitale. La cavalerie garde les routes et a reçu la mission d'entraver le mouvement en avant des ouvriers. Toutes les troupes de la garnison de Belfort sont consignées. Le préfet a réitéré son refus de laisser passer les grévistes. »

Etats-Unis

Les troupes américaines ont surpris une division d'insurgés philippins dans le voisinage de La Pasa, lui ont fait 200 prisonniers et se sont emparés d'une grande quantité de munitions. La ville de Zamboanga, capitale de l'île de Mindanao, est occupée par les Américains.

« Le vapeur allemand « Olinde » a brûlé dans le voisinage du cap Henry. Les passagers ont pu être sauvés. »

« M. Hobart, vice-président des Etats-Unis, est mort. »

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

Une grève. — Un millier de grévistes d'Andincourt sont arrivés mardi à Belfort, se dirigeant sur Paris. Le préfet leur a interdit de pénétrer dans la ville. Les grévistes se sont dispersés dans les environs, ont allumé des feux de joie et ont passé l'après-midi à s'amuser.

Une dépêche d'hier dit que les grévistes persistent à rester aux portes de Belfort malgré l'offre faite de les rapatrier par chemin de fer. Les femmes des grévistes qui avaient accompagné leurs maris ont été recueillies par les habitants de la contrée.

Un sinistre. — Un formidable incendie a détruit tous les bazars et 16 caravansérails de la ville de Rescht sur la mer Caspienne. Les dégâts s'élèvent à plus de 100,000 livres sterling.

NOUVELLES SUISSES

Suisses au service étranger. — Le « Bund » apprend que trois Valaisans, dont la presse suisse avait annoncé, d'après des racontars de la « Feuille d'avis de Vevey », le départ pour l'Afrique australe, se sont engagés non dans l'armée anglaise, mais dans les troupes du Transvaal. Comme ils sont soldats suisses et qu'ils ont négligé de faire inscrire leur départ sur leur livret de service, ils seront punis à leur retour en Suisse... s'ils reviennent.

BERNE. — Le Grand Conseil a adopté un projet relatif au fonctionnement des classes dans les écoles primaires et, en seconde lecture, un projet de loi incorporant l'école vétérinaire à l'Université. Il a ensuite abordé la discussion d'un projet de décret relatif aux concessions de terrains pour constructions et aux réclamations que soulèvent ces concessions. Plusieurs des dispositions de ce projet ont été renvoyées à la commission.

VALAIS. — La reprise du travail au tunnel du Simplon s'est effectuée au milieu du plus grand calme. La demi-compagnie du bataillon 11 est repartie mardi. Trente-quatre gendarmes restent encore sur les lieux.

« Dimanche soir, à Conthey, à la suite d'une dispute de famille, un individu a frappé son gendre de plusieurs coups de couteau. Les blessures étaient si graves que la victime a succombé mardi matin. »

CANTON DE NEUCHÂTEL

GRAND CONSEIL

Séance du 22 novembre.

Présidence de M. G. Courvoisier, président.

La séance est ouverte à 9 heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

Ligne de tir à grande distance. — M. Ch. Perrier déclare au nom de la commission que celle-ci, tenant compte

de l'attitude conciliante des députés de Bevaix et désireux de sauvegarder les intérêts des contribuables et ceux de l'Etat, cherche les moyens d'y arriver et rapportera dans la prochaine session.

Allocations scolaires. — M. Pettavel développe la motion déposée hier.

La loi sur l'enseignement primaire (art. 114) prévoit des subventions de l'Etat pour les constructions scolaires, soit le quart des dépenses prévues au devis sanctionné par l'Etat. Or suivant la fortune des communes, les bâtiments sont plus ou moins luxueux; donc l'Etat contribue à embellir une localité, ce qui ne doit pas exister, il donne plus à telle commune qu'à telle autre, ce qui est contraire à l'égalité. Il a paru aux motionnaires que les lois sur l'instruction étant en révision il y avait lieu d'attirer sur le point visé l'attention du Conseil d'Etat.

M. Quartier-la-Tente déclare que le Conseil d'Etat s'est déjà occupé de cette question et en tiendra certainement compte dans l'élaboration de ses projets. Il y a lieu de faire remarquer que les subventions pour constructions scolaires constituent la part la plus importante de la dette de l'Etat (il a été accordé 113,000 fr. en 1891, 97,000 fr. en 1893, 156,000 fr. en 1894, 165,000 fr. en 1896, 157,000 fr. en 1899). C'est donc avec plaisir que le Conseil d'Etat a vu déposer la motion Pettavel et consorts.

La motion est prise en considération.

Conseil de prud'hommes. — M. Anker rapporte au nom de la commission législative sur le projet de révision de la loi sur les conseils de prud'hommes et sur le projet de décret modifiant les articles 24 et 67 de la loi sur l'organisation judiciaire.

Le projet sur les prud'hommes permet à plusieurs communes de s'entendre pour instituer ensemble des conseils de prud'hommes sous réserve de la ratification du Conseil d'Etat. Il permet à ces conseils de juger les contestations entre patrons et ouvriers, patrons et employés, patrons et apprentis, maîtres et domestiques, concernant le louage de services et le contrat d'apprentissage. Les conseils jugent souverainement dans les affaires dont la valeur ne dépasse pas 500 francs; pour les valeurs supérieures, les affaires devront passer devant le bureau de conciliation avant d'être présentées devant les tribunaux ordinaires. Les demandes conventionnelles contestées et qui ne sont pas de la compétence des prud'hommes n'empêchent pas le tribunal de statuer sur la demande principale.

Le greffier des prud'hommes sera désormais le président de ces tribunaux; il est nommé par le Grand Conseil et peut avoir un suppléant nommé par le tribunal cantonal et touchant des jetons de présence. Les tribunaux de prud'hommes devront prononcer eux-mêmes sur leur compétence. — Les art. 24 et 67 de la loi sur l'organisation judiciaire reçoivent une rédaction qui les mettent en harmonie avec les dispositions de la loi sur les conseils de prud'hommes.

M. F. Soguel combat l'article 3 limitant à 500 fr. la compétence des tribunaux de prud'hommes. Une pareille limitation est réactionnaire à mesure qu'elle laisse la porte ouverte aux longueurs de toutes les instances de justice. L'orateur propose de modifier l'article en supprimant toute espèce de limitation.

M. Jean Berthoud estime, au contraire, que l'art. 3 sauvegarde tous les intérêts puisque, pour une somme supérieure à 500 fr., le demandeur aura la garantie d'une instruction préalable de sa cause. D'autre part, s'il a plus de 500 fr. à réclamer, c'est qu'il a le temps d'attendre quelque peu. Enfin, les causes d'une valeur supérieure à 500 fr. sont fort rares et, pour la plupart, il y a conciliation.

M. Guillaume ne comprend pas qu'au moment où l'on renforce la valeur des conseils de prud'hommes en leur donnant un président d'une culture juridique, on abaisse leur compétence en les empêchant de statuer sur les affaires supérieures à 500 fr. Il propose éventuellement le chiffre de 1000 fr.

M. Biolley est de l'avis de M. Guillaume. Il estime avec M. Soguel que sur ce point spécial la loi serait en recul sur l'actuelle. Quelle que soit l'importance de la somme en cause, la clarté de l'affaire n'en dépend pas.

M. Anker conteste que lorsqu'il s'agit de plus de 500 fr. l'employé puisse nécessairement attendre le prononcé d'une juridiction ordinaire et celui des instances supérieures.

M. Ulrich est également pour la compétence illimitée des prud'hommes.

M. E. Lambelet expose que le Conseil d'Etat, dont la commission législative a fait sienne la proposition relative à une compétence limitée, ne s'est décidé qu'à la suite d'une expérience de 14 ans et après avoir consulté les greffiers de prud'hommes, anciens et actuels. Il y a eu des cas où de véritables dénis de justice se sont produits et le tribunal fédéral l'a implicitement reconnu.

M. Bolle parle dans le même sens et ce n'est que grâce aux explications entendues dans la séance qu'il se rallie à la limitation de la compétence à 500 fr. et qu'il renonce à en proposer l'abaissement à 200 fr., ainsi qu'il lui paraissait sage de le faire vis-à-vis d'un tribunal sans instance supérieure.

M. Ed. Steiner déclare qu'il a été amené à recommander une limitation de compétence par sa propre expérience et celle de ses collègues; il donne connaissance d'un article où il justifiait sa manière de voir. Pour qu'il ne soit pas dit qu'on fasse une œuvre de réaction, il propose d'instituer chez nous, comme on

l'a fait à Lausanne, une chambre d'appel pour les affaires d'une valeur supérieure à 500 fr.

M. Eug. Borel estime que la limitation de compétence est une question de procédure et que les garanties nécessaires au citoyen ne sont pas offertes par la procédure expéditive des prud'hommes. L'orateur n'a pas été touché par le qualificatif de réactionnaire appliqué au projet par un orateur; il ne se courbe pas devant ce mot parce que donné sans plus de raisons ce mot ne compte pas. En revanche, il attache la plus grande attention aux blâmes adressés par le tribunal fédéral aux prud'hommes et applicables surtout à la procédure qu'ils doivent suivre. Il combat vivement la proposition Steiner, car une chambre d'appel serait un témoignage de méfiance à l'égard des prud'hommes.

La discussion continue. Y prennent part MM. Jean Berthoud, David Perret (qui reconnaît la bonté des tribunaux de prud'hommes pour les petites affaires, mais a l'impression qu'en donnant un bandeau à la justice on prévoyait la juridiction rapide des prud'hommes et qu'on la symbolisait à l'avance), F. Soguel, Jeanhenry, Froideveaux, Steiner, Lambelet.

On vote sur l'article 3 (M. Ed. Steiner a modifié sa proposition dans le sens que les affaires d'une valeur supérieure à 500 fr. puissent être portées en appel devant le tribunal cantonal).

Éventuellement, le Conseil limite la compétence à 500 fr.

Éventuellement encore, il repousse la proposition Steiner.

En votation définitive et à l'appel nominal sur la question de la compétence illimitée (système Soguel et Biolley) ou limitée (système du Conseil d'Etat et de la commission), le Conseil se prononce pour la compétence limitée par 69 voix contre 22.

A l'art. 6, M. F. Soguel propose de prescrire que la nomination des présidents de conseils de prud'hommes aura lieu par le peuple, non par le Grand Conseil.

— MM. Jean Berthoud et Comtesse s'y opposent: ce serait déchaîner la guerre entre patrons et ouvriers et charger d'un scrutin de plus le peuple qui en a déjà assez. — M. Biolley pense que la nomination par le Grand Conseil constitue une situation nette, mais il insiste pour qu'on annonce mieux qu'on ne le fait les élections de prud'hommes.

— M. F. Soguel retire sa proposition.

M. Ed. Steiner demande que la commission revote son œuvre pour examiner si elle répond bien à ce qu'on désire. Il y aurait peut-être utilité à flanquer le président d'un secrétaire permanent pour les réunions de groupes, nommé pour trois ans et rétribué par des jetons de présence. — Le rapporteur et M. Eug. Borel s'opposent au renvoi en faisant remarquer que chaque groupe nomme son secrétaire et qu'un secrétaire central pourrait entrer en conflit avec le président. — La proposition est écartée.

M. L.-F. DuBois propose qu'après avoir été réélu trois fois, un prud'homme puisse décliner une nouvelle réélection. — Adopté.

M. Biolley voudrait écarter des prud'hommes réputés démissionnaires tels que les faillis ceux contre lesquels a été délivré un acte de défaut de biens. — M. Eug. Borel ne comprendrait pas une telle mesure qui créerait une inégalité entre deux catégories également insolubles. — M. Biolley répond qu'il y a une différence essentielle: la déconfiture des uns est publique; la pauvreté des autres est secrète et doit pouvoir le rester. — Sa proposition ne réunit que 6 voix.

Séance levée à 2 heures.

La ligne de tir. — Corr. de Bevaix, du 22 novembre.

Trente-sept propriétaires ou représentants de propriétaires de terrains compris dans le périmètre de la ligne de tir à grande distance, ont répondu mardi soir à l'avis du Conseil communal de Bevaix les convoquant en assemblée générale.

Il est procédé à l'appel nominal, puis donné lecture d'une lettre très conciliante de M. le chef du Département militaire, datée du 15 novembre, déclarant que la commission spéciale a reconnu en principe, dans son assemblée du même jour, que le seul emplacement pouvant être recommandé au choix du Grand Conseil est celui utilisé à Bevaix depuis plusieurs années déjà. L'honorable conseiller d'Etat déclare être personnellement très désireux d'arriver à une entente qui ne lui paraît pas impossible, si chacun y met de la bonne volonté. Et dans ce but, il invite notre Conseil à convoquer à bref délai les intéressés.

En résumé, la situation se présente comme suit: l'expropriation ou, s'il y a accord entre les parties, l'achat ou l'échange d'une partie seulement des terrains (45 poses au Biollet) et une servitude sur le reste de la place de tir consacrant à l'Etat le droit de mettre la place dont il s'agit à la disposition de l'autorité militaire pour les tirs de combat.

Nos députés exposent brièvement la marche de l'affaire dès son origine et leur activité dans la commission saisie, par le Grand Conseil, de cette question. On y était, paraît-il, décidé plus ou moins à l'expropriation. Cependant, grâce à leur intervention énergique, nos représentants ont obtenu un dernier délai pour tenter, selon leur proposition, une dernière démarche en vue d'un arrangement amiable, préférable pour toutes les parties à l'expropriation. Ces messieurs, avec le concours de personnes compétentes, ont élaboré un projet résumant les demandes des propriétaires bevaixiens et devant servir de base aux

futures transactions. Nous ne pouvons le reproduire ici.

L'assemblée, assez houleuse par moments, comprend la gravité de la situation actuelle et adopte finalement, à une forte majorité, la proposition de son bureau.

La commission spéciale fera rapport à la première session du Grand Conseil en 1900.

Fête fédérale de gymnastique en 1900. — Le comité d'organisation de la fête fédérale de gymnastique en 1900 à la Chaux-de-Fonds, a adressé l'appel suivant à l'Assemblée générale des délégués de la Société fédérale de gymnastique réunie à Fribourg, les 18 et 19 novembre courant:

Monsieur le président de l'Assemblée des délégués, Messieurs les délégués, Gymnastes, chers amis,

Deux ans se sont écoulés depuis que dans votre assemblée générale tenue à Zoug, en 1897, vous avez désigné la Chaux-de-Fonds comme siège de la prochaine fête fédérale de gymnastique en 1900.

Nos quatre sections locales de gymnastique, membres de la Société fédérale, n'ont pas tardé à constituer un comité d'organisation qui depuis un certain temps déjà est en pleine activité.

Ce comité fera tout son possible, soyez-en sûrs, pour être à la hauteur du mandat dont il a été honoré. Il profite de votre réunion de cette année à Fribourg pour venir vous engager chaleureusement et pour engager par votre entremise toutes les sections de notre belle association fédérale à se préparer au grand tournoi de la dernière année du siècle.

Gymnastes suisses, donnez-vous tous rendez-vous dans notre cité montagnarde, sur les sommets de notre beau Jura, qu'un trop grand nombre d'entre vous n'ont encore jamais vus.

Vous trouverez au milieu de nos populations hospitalières un accueil simple et cordial et des cœurs prêts à sympathiser avec vous dans un même élan pour la patrie, pour son indépendance et pour le développement de ses libres institutions.

Venez planter pour la troisième fois sur notre sol ce drapeau de la gymnastique suisse qui a toujours été dans nos cantons le symbole du développement physique et intellectuel de la jeunesse patriotique.

Conformément à l'usage, nous ferons à partir du nouvel-an, directement à toutes les sections de notre association, les communications officielles destinées à les tenir au courant des préparatifs de la fête.

De leur côté, les sections voudront bien, tout en organisant une nombreuse participation à cette fête, nous renseigner promptement sur tous les points qui pourront contribuer à en assurer le plein succès.

Nous vous donnons rendez-vous en grand nombre à la Chaux-de-Fonds dans l'été 1900, et en attendant le plaisir de vous serrer la main parmi nous, nous vous présentons,

Monsieur le président de l'Assemblée des délégués,

Messieurs les délégués, Chers amis gymnastes, nos salutations fraternelles et patriotiques.

Le Comité d'organisation de la fête fédérale de gymnastique de 1900.

LETTRÉ DE LA MONTAGNE

(De notre correspondant)

Le 21 novembre 1899.

Si la neige n'a pas encore fait son apparition dans nos parages, l'hiver n'en est pas moins notre hôte très fidèle — trop fidèle — depuis quelques jours: le froid est vif, les gelées très fortes et le soleil à ces airs frileux et ces teintes mélancoliques qui nous rappellent que Noël approche. Bien aimables sommes-nous de parler des teintes du soleil, car il se fait si rare ce bon Phébus que nous serions très mal venus de nous gausser de vos brouillards traditionnels.

L'absence de neige ne fait sans doute ni les affaires des marchands de caoutchoucs ou de manteaux, ni celles des vendeurs de combustibles; par contre les entrepreneurs et architectes dont les bâtisses ne sont pas encore sous toit sont dans la jubilation, et — ceci vaut mieux que tout le reste! — les travaux de terrassement pour la nouvelle gare poursuivent avec entrain. Quelle surprise, tout de même, si nous avions notre gare plus tôt que nous ne le pensions!

Notre charmant tram local, dont je vous disais les méfaits dans une précédente lettre, se conduit très bien maintenant; il paraît avoir renoncé à escahouiller les toutous et molosses de la ville, bien qu'il ait jugé inutile de s'orner d'un filet protecteur dont l'utilité ne serait certainement pas discutable.

L'on parle, dans bien des familles, de la nouvelle loi scolaire qui, sans aucun doute, renfermera des améliorations depuis longtemps souhaitées. A ce propos, je vous fais part d'un entretien que j'ai eu avec un instituteur de la campagne dont les idées me paraissent justes et, en tout cas, dignes d'être étudiées.

« Il serait grandement désirable, me disait-il, que la nouvelle loi établisse une différence entre les écoles des villes et celles des campagnes ou des petits villages agricoles, différence portant sur la

matière même de l'enseignement, ou, pour parler un langage plus pédagogique, sur le « programme » de l'enseignement. Le programme d'enseignement dans les petits villages est le même que dans les centres peuplés de Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et le Locle. Au premier abord, rien ne paraît plus juste, plus logique, car les enfants des villages sont censés être tout aussi intelligents que ceux des villes, et comme ces derniers, capables de s'assimiler la somme de connaissances inscrite au programme. Pratiquement, les écoles des villages ne peuvent marcher de pair avec celles des villes, et voici pourquoi: Tandis que dans les villes on ignore presque absolument les « congés pour travaux de la campagne » et que la fréquentation des classes y est normale du commencement à la fin de l'année scolaire, dans les villages agricoles on voit les écoles se dépeupler dans une proportion effrayante durant tout ou partie de la période qui va du 1er mai au 1er novembre. Les demandes de congé affluent: congé pour les foins, pour les moissons, pour la garde du bétail, etc. Certaines classes sont alors réduites au 50% de leur effectif. La loi autorisant — dans une mesure beaucoup trop large, à notre avis — ces dispenses pour travaux agricoles, et les parents, aussi bien que les élèves, usant de cette autorisation jusqu'à l'abus, quand ils le peuvent, les instituteurs et institutrices des classes foraines et de villages voient chaque année une forte proportion de leurs élèves les abandonner momentanément. Qu'arrive-t-il alors? Tous ces dispensés, dont beaucoup rentrent en classe en maugréant — car ils avaient plus de plaisir à faire des « torréés » en gardant les vaches, qu'ils n'en éprouvent à se remettre sous le harnais scolaire — tous ces dispensés sont des « retardés ». Ils ignorent une quantité de choses apprises par leurs camarades non dispensés, et ont mille peines à rattraper le temps perdu et à se présenter aux examens annuels dans des conditions normales. A l'instituteur ou à l'institutrice incombe l'ardue et presque surhumaine tâche de parcourir avec eux tout le programme d'enseignement. Comment y arriver! Comment?... Mais on ne peut pas y arriver du tout, malgré la meilleure volonté du monde.

Ces réflexions me paraissent sages autant que justes. Ne pourrait-on pas avoir un programme pour les écoles de ville, et un programme pour les écoles de campagne? On laisserait aux commissions scolaires le soin de décider dans laquelle des deux catégories elles préfèrent faire rentrer les écoles qu'elles dirigent, et le choix étant fait définitivement partout, je ne vois pas en quoi ce nouveau rouage gênerait à la bonne marche générale de nos institutions scolaires; je vois, au contraire, de très gros avantages en perspective.

Je dis qu'il faudrait laisser aux commissions scolaires le soin de choisir la catégorie (écoles de ville ou écoles de campagne) dans laquelle doivent rentrer les écoles qu'elles dirigent; cela parce qu'elles connaissent à fond les circonstances locales, et parce qu'il pourrait arriver qu'un petit village, où les dispenses pour travaux agricoles sont peu nombreuses, puisse parfaitement bien adopter le programme des écoles de ville.

Je n'ai pas la prétention, en ces quelques lignes, de donner la solution d'un problème qui, sans aucun doute, s'est présenté déjà à M. le chef du département de l'instruction publique ainsi qu'à MM. les inspecteurs scolaires et à bon nombre de membres du corps enseignant, je soulève simplement la question, je pose des points d'interrogation, tout en espérant que quelques instituteurs et institutrices voudront bien élargir et éclairer le débat.

Vous avez annoncé dans la « Feuille d'avis » d'aujourd'hui que le vénérable Dr Coullery a été fêté — et très bien fêté — à l'occasion de ses 80 ans. Parmi les lettres et pièces de vers qui lui ont été adressées, je m'en voudrais de ne pas placer sous les yeux de vos lecteurs ces lignes exquises du bon poète Henri Warnery:

Il n'est qu'un devoir d'homme et qu'une œuvre féconde, C'est de donner son cœur et ses jours sans compter, Afin que sur le sol unique du vieux monde Par le labeur de tous solidement se fonde La maison de justice et de fraternité.

C'est à peu près la même pensée qu'exprime en prose, mais en une prose qui vaut la poésie, M. Philippe Godet, dans son envoi du 8 novembre:

«... nous sommes d'accord pour penser que la société présente n'est pas belle, et qu'un peu plus de fraternité agissante suffirait à soulager bien des maux, à guérir bien des souffrances, à mettre fin à bien des abus criants.»

CHRONIQUE LOCALE

Asphyxiés. — Deux matelots de la Société de navigation à vapeur qui s'étaient endormis mardi soir dans la cabine de la machine d'un bateau stationnant au port, sans avoir eu le soin d'ouvrir le hublot, ont subi un commencement d'asphyxie. Après avoir reçu les premiers soins du docteur Favre, ils ont été conduits par la voiture de la Croix-Rouge à l'hôpital de la Providence. L'état des deux victimes est satisfaisant.

DERNIÈRES NOUVELLES

Berne, 25 novembre.

Le Conseil fédéral a procédé mercredi, en corps, à une inspection du palais du Parlement, afin de se rendre compte de la distribution et de l'aménagement des locaux qui y trouveront place, en dehors des salles des deux Conseils.

Lausanne, 22 novembre.

Des voleurs se sont introduits dans la cathédrale et ont fracturé le tronc avec les outils des ouvriers qui travaillent à la restauration de l'édifice.

Paris, 22 novembre.

Au début de l'audience d'aujourd'hui de la haute cour, M. Fallières interroge M. Brunet, président du groupe antisémite de Caen. M. Brunet se déclare révolutionnaire et reconnaît avoir préconisé des moyens violents pour renverser le gouvernement.

L'audience est suspendue. M. Fallières interroge l'antisémite Cailly, qui conteste avoir participé à un complot et dit avoir seulement combattu les juifs, dont il fait le procès.

L'interrogatoire des prévenus est terminé.

Un avocat dépose des conclusions concernant l'ordre dans lequel les témoins seront entendus.

La haute cour se réunit en chambre du conseil pour examiner ces conclusions, et l'audience publique est suspendue.

Dans son audience secrète, la haute cour a rejeté la demande de mise en liberté provisoire présentée par M. Dubuc, ainsi que les conclusions relatives à l'ordre dans lequel les témoins seraient entendus.

Belfort, 22 novembre.

Un arrêté du préfet de Belfort interdit les attroupements. Les grévistes rentrent à Audincourt. Le mouvement de retraite a commencé.

Vienne, 22 novembre.

La Chambre des députés a rejeté, après un long débat, par 171 voix contre 123, toutes les propositions concernant la mise en accusation du cabinet Thun.

Le Caire, 22 novembre.

Des officiers de croiseurs américains de passage dans le canal assurent que des complications sont redoutées entre les Etats-Unis et le Japon.

Durban, 22 novembre.

Une dépêche de Moosriver, en date du 21, dit que le télégraphe est coupé près de Highlands. Un important détachement de Boers occupe le chemin de fer.

Le train parti d'Estcourt a dû rebrousser chemin à un mille et demi de cette ville.

Les Boers campent à Mitcheson-Cutting.

Aucune communication n'est parvenue d'Estcourt depuis mardi.

Le Cap, 22 novembre.

Des rumeurs contradictoires parviennent du nord de la colonie, mais il est certain que de nombreux Hollandais se sont joints aux Boers.

Londres, 22 novembre.

On télégraphie de Capetown au « Globe », en date du 21 au soir, que la première division, campée à Orange River station, sous le commandement de lord Methuen, est arrivée mardi à Witteputts, situé sur le chemin de fer, à neuf milles au nord d'Orange River.

Londres, 22 novembre.

Le total des hommes du premier corps d'armée arrivés dans le sud de l'Afrique est actuellement de 34,000.

Orange River, 22 novembre.

Les Boers occupent près de Belmont la même position qu'il y a quinze jours; mais ils ont été renforcés. Les Boers ont mis un canon en position à la station de Belmont.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(SERVICE SPÉCIAL DE LA FEUILLE D'AVIS)

Zurich, 23 novembre.

Hier soir, à 9 heures, une centaine d'étudiants ont fait un charivari au professeur Dr Skraup, parce que la salle du théâtre n'a pas été accordée pour la soirée annuelle de l'Ecole polytechnique.

Les étudiants ont fait un tapage épouvantable devant le théâtre et devant l'habitation de M. Skraup; ils ont été dispersés par la police.

Londres, 23 novembre.

Le correspondant du « Star » apprend de Pétersbourg que la Russie a occupé Héráp.

Londres, 23 novembre.

Suivant le « Standard », il faut s'attendre à un soulèvement général des fermiers hollandais du Natal.

Prétoria, 23 novembre.

D'après une statistique officielle, les Boers ont eu depuis le commencement de la guerre 94 morts et 200 blessés, dont un certain nombre ont repris les armes après leur guérison.

Monsieur et Madame Jacob Gutmann, à Pesoux, Monsieur et Madame Gottlieb Gutmann et leurs enfants, à Pesoux, Monsieur Auguste Gutmann, à Pesoux, Monsieur et Madame Gottlieb Gutmann et leurs enfants, à Thonne, Monsieur Rodolphe Gutmann, à Chaux-de-Fonds, Monsieur et Madame Owald et leurs enfants, à Saint-Beatenberg, Madame veuve Kränbuhl et sa fille, à Saint-Beatenberg, Mademoiselle Jeanne Gamper, à Boudevilliers, font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur EMILE GUTMANN, leur cher fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et ami, que Dieu a rappelé à Lui, aujourd'hui, après une pénible maladie, dans sa 26^{me} année. 115036

Pesoux, le 22 novembre 1899.

L'Eternel est mon rocher, ma forteresse et mon Libérateur.

Mon Dieu fort est mon rocher, je me retirerai vers Lui.

Il est mon bouclier, la force qui me délivre et ma haute retraite. Ps. XVIII, v. 3.

Il est au ciel et dans nos cœurs.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu à Pesoux, le vendredi 24 novembre 1899, à 1 heure du soir.

Les familles Guillaume et Delachaux ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur AUGUSTE GUILLAUME,

NOTAIRE ET ANCIEN JUGE DE PAIX,

leur cher époux, frère, beau-frère, oncle et parent, que Dieu a rappelé à Lui, aujourd'hui, après une longue et pénible maladie.

Colombier, 21 novembre 1899.

J'ai patiemment attendu l'Eternel, et il s'est tourné vers moi et il a ouï mon cri. Ps. XL, 1.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu vendredi 24 courant, à 1 heure après-midi. 11468

Domicile mortuaire: Clos des Roses.

Madame Edouard Béguelin, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur et Madame Edouard Béguelin et leur enfant, à Pesoux, Monsieur et Madame Henri Béguelin et leur enfant, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur et Madame Charles Béguelin et leur enfant, à Londres, Monsieur Auguste Béguelin, à Pesoux, Monsieur et Madame Tell Béguelin et leur fille Mademoiselle Louise Béguelin, à New-York, Monsieur Henry-Robert Béguelin, à Brooklin, Mademoiselle Adèle Ducommun-Leschot, Monsieur Paul-Auguste Ducommun, à la Chaux-de-Fonds, et les familles Ginnel, Haguenin et Leschot, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimé époux, père, grand-père, beau frère, oncle, neveu et parent,

Monsieur EDOUARD BÉGUELIN,

décédé à Berne le 21 novembre 1899, dans sa 58^{me} année, après une courte et cruelle maladie.

Chaux-de-Fonds, le 21 novembre 1899.

L'ensevelissement aura lieu le vendredi 24 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire: rue de la Paix 19. Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire. 11514

On ne reçoit pas.

Aucun changement d'adresse ne pourra être pris en considération s'il n'est accompagné: a) de la somme de 50 centimes; b) de l'ancienne adresse; c) de l'indication si le changement est momentané ou définitif.

AVIS TARDIFS

Au Magasin Horticole

Téléphone Trésor 2 bis Téléphone

Fleurs de Nice: roses, œillets, narcisses tubéreuses, myosotis et violettes.

11512e Ed. BOREL-MONTI.

Grande Brasserie de la Métropole

Ce soir à 8 1/2 heures

GRAND CONCERT

donné par la renommée 11513

TROUPE ELMIGER

Pour la première fois à Neuchâtel

1 monsieur 3 dames

GRAND SUCCÈS

Une jeune chienne

demi-griffon courant, petite taille, manteau blanc et jaunec clair, sans collier, s'ent égaree. Donner renseignements à « La Pive », Rocher n° 52, Neuchâtel. 11419

On s'abonne à la

FEUILLE D'AVIS

Dès ce jour au 31 décembre:

Prise au bureau. 0.00
Par la porteuse (en ville) 1.00
Par la poste 1.40

Ce numéro est de six pages

IMPR. WOLFRATH & SPERLÉ

IMMEUBLES A VENDRE

Terrain à bâtir

A vendre, à très bon compte, 5000 mètres carrés de terrain, situé au-dessus de la gare J. S., route des Fahys; ces terrains sont admirablement situés pour n'importe quel genre de construction.
La vente se fera en bloc ou par parcelles depuis 500 mètres au gré des amateurs. S'adresser à Paul Muriset, à Chantemerle, Neuchâtel. 10883c

Petite maison à vendre

A vendre de gré à gré, dans le village de Combes, une petite maison assurée contre l'incendie pour 2500 fr., avec logement, jardin, verger et champ, d'une contenance de 1600 m². Conditions de vente excessivement favorables pour l'acheteur. S'adresser pour visiter l'immeuble et traiter, à MM. C.-A. Bonjour, notaire, au Landeron, et J. Weber, notaire, à Neuveville. 11330

Terrains à bâtir

A vendre, rue de la Côte, plusieurs parcelles pour villas. Situation privilégiée à la bifurcation de plusieurs routes; belle vue. Plan de morcellement à la disposition des amateurs. 7800
S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6.

VENTE D'IMMEUBLE

Mardi 28 novembre 1899, à 3 h. de l'après-midi, on vendra par voie d'enchères publiques, par le ministère et en l'étude du notaire Ed. Junier, le second étage de la maison rue des Moulins n° 49, à Neuchâtel, soit du bâtiment désigné au cadastre de Neuchâtel, sous: article 39, plan-folio 1, n° 87. Rapport élevé assuré.
Pour visiter l'immeuble et pour prendre connaissance des conditions de la vente, s'adresser en l'étude du notaire Ed. Junier, rue du Musée 6, à Neuchâtel. 11035

Terrain à bâtir

à vendre à la route de la Côte, belle situation, conditions favorables. — S'adresser Etude Ed. Junier, notaire, rue du Musée 6. 11033

Vente d'une montagne

Pour sortir d'indivision, les enfants de feu Fritz et Jules Gretilat mettent en vente, située sur le territoire des Geneveys-sur-Coffrane, de la contenance de 41 hectares 43 ares (153 1/2 poses), en pâturages et forêts. Chalet avec citerne et cave et deux sources intarissables. S'adresser à Elmond ou à John Gretilat, à Coffrane. 11318

Société immobilière de l'Ermitage

A vendre ou à louer une maison neuve, composée de 7 à 8 chambres avec dépendances. — Installation de bains. Veranda. Forêt, jardin. Belle vue. S'adr. au notaire A.-N. Brauen, Trésor 5. 10277

ANNONCES DE VENTE

MAGASIN DE MODES

B. LANG
rue du Trésor 11 11324c

Les chapeaux et fournitures de la saison seront vendus dès ce jour avec grand rabais.

15 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

L'HEUREUX DOMINIQUE

Par CHAMPOL

Pour remplacer Marianne, Dominique prit une grosse fille de ferme, robuste et stupide, mais, en revanche, malpropre, désordonnée, à demi-sauvage.

Le confortable auquel il était habitué depuis son entrée au service lui faisait complètement défaut. Il s'en apercevait à peine, obsédé qu'il était par d'autres soucis.

Des coups répétés avaient fini par ébranler ses nerfs. Il vivait dans un cauchemar perpétuel, dans l'attente fiévreuse de quelque catastrophe, sentant le cœur lui manquer pour le moindre incident: un bruit à la porte, un pas sur le sable, une lettre qu'on apportait.

Les lettres surtout l'impressionnaient par leur indéchiffrable mystère. Il avait bien essayé d'apprendre à lire tout seul avec un alphabet, mais il avait décidé ment la tête trop dure, et force était de recourir à l'inévitable Moulinet qui sentait son importance et ne se faisait pas faute d'en profiter. Après le tresseau

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des gens de Lettres.

ATTENTION

La vente de Chrysanthèmes, annoncée au magasin de M. de Montmollin, Hôpital 2, étant close, le

Dépôt de « La Rosière », papeterie Vve Alph. Borel, rue de l'Hôpital 11

continuera, comme par le passé, à être bien assorti en plantes diverses et fleurs de choix. Toutes commandes de confections de fleurs, pour fêtes et deuils, peuvent être adressées au dépôt ou à l'établissement.
Rubans, vannerie fine, articles ordinaires et de luxe.
Se recommande

11328

Charles Borel, La Rosière, Faubourg des Parcs et route de la Côte.

Reçu un grand choix de
Tapis au mètre

dessins nouveaux et avantageux ainsi qu'à 10368

MILIEUX DE SALON

Descentes de lit, etc.

E. Roesli-Niklaus

Rue de l'Hôpital 6, 1^{er} étage.

TÉLÉPHONE 558

TÉLÉPHONE 558

Grande Liquidation

avec un rabais de 20 %

d'objets en bois, à peindre et à brûler, tels que: Tables, cassettes, papeteries, dessous de lampes, étagères, paravents, bloc notes, albums, cadres, calendriers, consoles, boîtes à timbres, etc

A la même adresse, une jolie collection de gravures à bon marché. 11373

MAGASIN G. POETZSCH

Rue Purry 4

Tissus en tous genres

BONNARD FRÈRES

à Lausanne

ont l'avantage d'annoncer à leur honorable clientèle de Neuchâtel et environs qu'ils ont remis la représentation de leur maison pour le canton à

M. JEAN WEBER, faubourg du Château 15

à Neuchâtel.

M. Weber visitera la clientèle à domicile; en outre, M^{me} Weber-Schmidleret, couturière, à la même adresse, sera toujours en possession d'une belle collection de toutes leurs marchandises. H 1246 L

Même prix qu'au magasin.

A VENDRE

On offre à vendre quelques cents fagots ainsi que des branches et souches de sapin, à prix raisonnable.
S'adresser à M. Guillaume Gretilat, à Montmollin. 11395

Magasin Vinicole Neuchât lois

RUE DES POTEAUX

Saucissons, saucisses au foie et saucisses aux choux vandoises. Tous les mercredis et vendredis, saucisse à rôtir de Moudon. 11379c

VERMOUTH

de TURIN, 1^{re} qualité

1 Fr. 20 le litre, verre compris.

Le litre vide est repris à 20 cts.

Au magasin de comestibles

SEINET & FILS

8, rue des Épancheurs, 8 554

A vendre à bas prix, un calorifère inextinguible

en parfait état. S'adresser de midi à 2 heures, à l'avenue de la Gare n° 8, 1^{er} étage. 11345

M^{lles} sœurs STUCKER

AU PETIT PARIS

Avenue du Premier-Mars 6

M^orocerie et Bonneterie.

Ganterie — Lingerie.

11256 Corsets — Rubans.

DÉPÔT DE THÉ DE CHINE

Grand potager peu usagé, à vendre, faute de place. S'adresser Grand'rue n° 3, au magasin. 11371c

Houille, coke cassé

Anthracite belge, 1^{re} qualité

Briquelettes, charbon de foyer

Coke spécial pour chauffage central

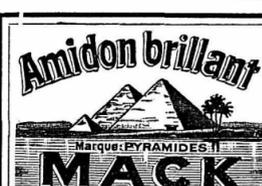
J. STAUFFER

Trésor 9 — Chantier gare J.-S.

Livraison prompt et soignée 8266

Téléphone 344 — Prix modérés.

Amidon brillant



NOUVEAUTÉ!

Cet amidon brillant peut être employé comme on le désire avec de l'eau froide, chaude ou bouillante; chacun peut donc s'en servir d'après ses habitudes. On l'emploie aussi bien pour empeser avec ou sans brillant et aussi sans secher le linge auparavant.

Se vend en paquets de 20 cents. dans toutes les bonnes épiceries et drogueries.

Henri Mack (fabricant de l'Amidon double Mack) Ulm s. D.

A VENDRE

à bas prix plusieurs potagers d'occasion, de différents systèmes. à bois, à pétrole et à gaz. S'adr. Coq-d'Inde 24. 10955c

de sa fille, il avait bien fallu songer aux frais de la noce.

« Que ferais-je sans lui? pensait Dominique », n'osant trop résister à ses exigences. Puis, s'il allait me trahir, maintenant qu'il a tous mes secrets!... »

Grâce à Marianne, l'huissier connaissait déjà par le menu les aventures conjugales de son client, et il accueillit Dominique par maintes réflexions goguenardes, quand celui-ci vint le trouver quelques jours après l'événement.

« Ne parlons pas de ça! repartit Dominique bourru. Lisez-moi cette lettre que je garde dans ma poche depuis avant-hier. »

« Eh! eh! dit Moulinet mettant son lorgnon et dépliant la feuille. Il s'agit encore là de Mme Bragoras. »

Dominique poussa un formidable juron.

« Là! là! calmez-vous, reprit Moulinet, très égayé. On ne veut que votre bonheur. C'est M. le président du tribunal qui vous mande dans son cabinet pour vous réconcilier avec votre femme! »

« Mais de quoi est-ce qu'il se mêle, ce président? cria Dominique, hors de lui. Je ne lui ai pas demandé de rattraper la coquille quand elle est partie avec mon argent, et il ne se figure peut-être pas que je vais la reprendre au bout de quinze ans, vieille, vilaine, sans le sou!... »

« Ces considérations-là ne regardent point la justice. »

« Et pourquoi alors vient-elle y fourrer son nez, cette satanée justice? »

« Parce qu'aucune séparation légale n'étant intervenue entre vous et votre épouse, cette dernière conserve ses droits, peut à son gré réintégrer le domicile conjugal, réclamer une part de votre fortune et les égards qui lui sont dus. »

« Ma fortune... des égards!... à cette scélérate!... baleta Dominique suffoqué. »

« Ne faites donc pas la bête! Nous arrangerons tout cela. Mais, pour commencer, il faut vous rendre à cette convocation qui est pour aujourd'hui. Nous avons juste le temps d'arriver à Mont-de-Marsan. »

Ils avaient franchi les dix kilomètres qui les séparaient de la ville, et descendaient de voiture, que Dominique n'était pas encore revenu de sa fureur et de son étonnement.

« Ma fortune!... des égards!... Plus souvent! Ah! ils vont m'entendre! répétait-il d'une voix entrecoupée à Moulinet qui l'accompagna jusqu'aux deux colonnes de plâtre formant l'entrée monumentale du palais de justice. »

Mais, une fois dans le cabinet où M. le président l'attendait depuis dix minutes, une oppression le saisit qui lui coupa la parole.

« Votre femme est déjà là, dit le président, un peu impatient, donnant l'ordre d'introduire Mme Bragoras. Elle accourut, humble, onctueuse,

plaintive et, tout de suite, se mit à conter son histoire, une histoire lamentable, édifiante, que Dominique écoutait avec stupeur, murmurant seulement de temps à autre: « C'est des contes! c'est des contes! » avec des roulements d'yeux terribles et une moue de bouledogue qui affectèrent péniblement le magistrat.

« Enfin, conclut ce dernier, s'adressant avec bienveillance à la malheureuse épouse, votre mari, après avoir dissipé vos économies, vous a contrainte à aller gagner votre vie à l'étranger, prétextant son incapacité de subvenir à vos besoins; bien qu'il ne puisse plus arguer des mêmes motifs, il se refuse encore à vous recevoir? »

« Ah! je n'ai pas eu de chance! sanglota Mme Bragoras. Avoir tant peiné avec l'espérance de le revoir... de finir au moins nos jours ensemble... et puis, quand je reviens, non seulement il me repousse, mais il me maltraite!... »

Elle montrait ses énormes poignets où les doigts de Dominique avaient marqué une empreinte bleue dans la chair flasque. Le président fit une mine dégoutée et compatissante, puis, se retournant vers Bragoras qui répétait toujours: « C'est des contes! c'est des contes! »

« Voilà pourtant des traces de sévices absolument indiscutables, dit-il sévèrement. Nierez-vous davantage votre brutal refus de recevoir votre malheureuse compagne et de reprendre la vie commune? »

MIEL COULÉ

garanti pur, à 1 fr. 60 le kilogr., en boîtes de 1, 2 1/2, 5, 12 1/2 et 15 kilos, chez M. Jacot, notaire, à Colombier. 10805

RÉVOLVERS
CHOIX COMPLET
PISTOLETS & CARABINES
SYSTÈME FLOBERT



CH. PETITPIERRE & FILS

NEUCHÂTEL 10422
Place Purry 1. Treille 11. Téléphone.

MANUFACTURE et COMMERCE DE

PIANOS

GRAND ET BEAU CHOIX pour la vente et la location.

MAGASIN LE PLUS GRAND et le mieux assorti du canton
Rue Pourtalès n° 9 et 11, 1^{er} étage.

Prix modérés. — Facilités de paiement.

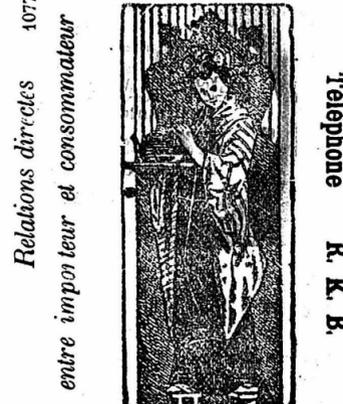
Se recommande,

HUGO-E. JACOBI

NEUCHÂTEL

THÉS DE CHINE

10774
Relations directes entre importateur et consommateur



Téléphone R. K. B.

En dépôt chez M^{me} Alfred Godet, faubourg du Crêt 10, et chez M^{lle} Baudeller, rue Pourtalès 2, 1^{er} étage, à droite, Neuchâtel.

SALAMI

nouveau vrai Milanais.

Au magasin de Comestibles

SEINET & FILS

8, rue des Épancheurs, 8 555

Salle de vente, Ecluse 18

A vendre une quantité de meubles neufs et d'occasion, à des prix défiant toute concurrence: lits complets, depuis 85 fr., canapés, 35 fr., commodes, 34 fr., lavabos-commodes, 35 fr., lavabos marbre, 24 fr., tables de nuit, 12 fr., chaises canonnées en bois et en paille à 5 fr., secrétaires, 80 fr., dressoirs, 110 fr., armoires à une et deux portes, 35 et 60 fr. 495

Se recommande, Samuel Rentsch.

DEMANDEZ LES H 5830 X

Cafés torréfiés „Poggi“

à la Consommation, Sablon 19.

« J'ai agi dans mon droit, balbutia Dominique interloqué. »

« Persistez-vous dans ces dispositions? »

« J'ai agi dans mon droit! continua Dominique, ne trouvant pas d'autre argument. »

« Je crains bien, Madame, que mes efforts de conciliation, bien accueillis de votre part, restent impuissants auprès de votre mari, soupirez le président. Vous contenteriez-vous, faute de mieux, d'une compensation pécuniaire? »

« Oui, Monsieur le président! sanglota Mme Bragoras, la figure dans son mouchoir, mais c'est bien dur!... »

« Et vous, Monsieur Bragoras, consentez-vous à assurer à votre femme une existence en rapport avec vos ressources? »

« Mais je ne lui dois rien! cria Dominique révolté. C'est elle qui me doit! D'un geste impérieux, le président lui imposa silence. »

« Le tribunal en décidera, Monsieur; mais, en attendant qu'il ait statué, vous servirez à Mme Bragoras une somme mensuelle de mille francs payable d'avance. »

Dominique resta sans paroles. Moulinet le retrouva, dix minutes après, sous les colonnes de plâtre, immobile, stupide, comme assommé et, lorsqu'il fut un peu remis, tout ce qu'on put en tirer fut:

Hôtel Fillieux, Marin

Téléphone SPÉCIALITÉ DE REPAS DE NOCES Téléphone

Dîners, Soupers en tous genres

Vastes salles. 10771 Prix sans concurrence.

M. M. STAHL, en Ville, informe sa bonne clientèle qu'il a remis dès aujourd'hui son

Commerce d'horlogerie, rhabillages et posage de glaces

à M. Albert CHATELAIN, à Neuchâtel, et profite de cette occasion pour la remercier de la confiance qu'elle lui a témoignée jusqu'à ce jour, en la priant de bien vouloir la reporter sur son successeur.

M. Albert CHATELAIN, faubourg du Lac 2, à Neuchâtel, se recommande à la bienveillance de la clientèle de son prédécesseur et du public en général, leur assurant un travail soigné et des marchandises de 1^{er} choix.
Neuchâtel, le 15 novembre 1899. 11250

PERRUQUES — BARBES

de ma propre fabrication, à louer pour soirées théâtrales et littéraires. — Grand choix.

Pour les commandes du dehors, bien désigner les genres, les couleurs et grandeurs, si possible trois jours à l'avance.

Se recommande,

J. KELLER, coiffeur

sous l'Hôtel du Lac, Neuchâtel.

9143

MIEL

Beau MIEL coulé, du pays, garanti pur

à 1 fr. le pot

(Les pots vides sont repris à 20 cts.)

AU MAGASIN DE COMESTIBLES

SEINET & FILS

8, Rue des Epanoueurs, 8 558

A vendre chez M^{me} Dunoyer, faubourg du Lac 3, une grande bibliothèque avec commode, un lit d'enfant et un accordéon. 11311c



MEISSNER

Médaille d'or. Diplôme officiel.

20,000 attestations dans les neuf derniers mois.

Ce remède du pharmacien Ant. Meissner, à Olmütz, éprouvé depuis 30 ans et recommandé par nombre de médecins, est le plus efficace et le meilleur marché des moyens contre les

cors aux pieds et les verrues.

Disparition garantie des souffrances; effet prompt et sûr. — Se trouve dans toutes les pharmacies, 1 fr. 25 le carton.

Dépôt général:

Pharmacie Jordan, Neuchâtel

AVIS DIVERS

On offre de bonnes leçons de

grec moderne.

Offres sous H. 11403c à Haasenstein & Vogler.

Cannages de chaises en jonc

Emile LÖTSCHER, Pourtalès 6 10351

Ouvrage prompt et soigné

Sur demande, on se rend à domicile.

POUR MESSIEURS

Au centre de la ville, bonne pension à 50 fr. par mois, vin compris, midi et soir. S'informer du n° 11102c au bureau Haasenstein & Vogler.

— Douze mille francs de rente à cette coquille... douze mille francs par an... douze mille francs! A ce prix j'aime mieux la reprendre... non, j'aime mieux payer... non, ni l'un ni l'autre!...

— Eh bien! demandez le divorce, conseilla Moulinet.

Moulinet était décidément un grand homme.

Au bout de la semaine, Dominique avait les jambes rompues à force de courir les études, la tête bourrée de renseignements contradictoires, le gousset allégé de sommes importantes, et il entrevoyait une série infinie de dépenses, de préoccupations et de dangers, car, pas plus que la marquise, Mme Bragoras n'était femme à se laisser vaincre aisément.

— Ce sont des démons! disait-il à son confident Moulinet. Elles me tueront... elles me ruineront!... Et cette misérable Marianne qui va dire partout que j'ai enjôlé Monsieur et à moitié assommé ma femme!

Le pauvre homme en perdait le sommeil et l'appétit. Sa santé robuste cédait sous ce poids excessif de préoccupations, et Moulinet, qui le trouva un jour, vers la fin d'avril, se promenant dans le jardin, remarqua son pas alourdi et son teint plombé.

« Il est mûr, pensa l'huissier. Je vais frapper le grand coup! »

NOUVELLES POLITIQUES

Allemagne

Le Reichstag a abordé lundi la discussion en première lecture du projet de loi sur la protection des ouvriers. Les nationaux-libéraux déposent une proposition tendant à introduire la liberté de coalition et à réduire les pénalités prévues par la loi. Une proposition des conservateurs demandant le renvoi du projet à une commission, est repoussé. M. Lieber dit que le centre renonce à faire des propositions qui iraient au devant d'un échec certain. Le secrétaire d'Etat de Posadowsky exprime le regret de ce que le renvoi à une commission ait été repoussé. Il croit en effet qu'il y a impossibilité matérielle à ce qu'une question aussi délicate soit discutée par la Chambre « in pleno ». Parlant du projet lui-même, le ministre fait observer que l'Angleterre, l'Amérique, la Hollande et la Suède ont une législation plus sévère sur la matière. Il termine en disant que l'on ne peut pas s'attendre à ce que les socialistes abandonnent d'eux-mêmes leurs positions et que c'est aux partis bourgeois et gouvernementaux qu'il appartient de déployer l'énergie nécessaire pour arrêter leurs succès.

Le Reichstag a repoussé en seconde lecture, par toutes les voix, sauf celles de la droite, le paragraphe 1^{er} de ce projet de loi. Il a ensuite repoussé tout le reste du projet.

Saint-Siège

La chancellerie apostolique a commencé dimanche l'expédition, aux évêques du monde entier, de la bulle pontificale contenant les prescriptions pour l'obtention des indulgences attachées au grand jubilé de l'année sainte.

Cette bulle sera lue dans toutes les églises de l'univers.

La congrégation du cérémonial a, de son côté, fixé tous les détails de la cérémonie de l'ouverture de l'année sainte, qui aura lieu la veille de Noël, à midi, et non le soir, pour ne pas exposer le pape aux effets de la basse température du déclin du jour.

La cérémonie se fera au portique de la basilique de Saint-Pierre, où un trône sera dressé en face de la Porte sainte, qui ne s'ouvre que pour le jubilé.

Des tribunes seront installées pour le corps diplomatique et les rares invités. Une fois la Porte sainte ouverte, après que le pape aura préalablement frappé dessus trois coups de son marteau d'or, le pontife entrera d'abord le premier et seul dans l'église complètement vide, en tenant la croix d'une main et un cierge allumé de l'autre.

Il sera suivi des cardinaux, de la cour et des invités.

NOUVELLES SUISSES

Les assurances fédérales

ASSURANCE CONTRE LES MALADIES (SUITE)

De la « Suisse »:

Dans notre article d'hier, nous nous sommes demandé quels seraient les assurés contre la maladie et comment serait organisé ce service. Il nous reste à voir comment l'argent sera fourni et comment il sera réparti.

Nous partirons chaque fois du cas le plus normal, celui de l'assuré obligatoirement d'une caisse d'arrondissement, et nous indiquerons ensuite les dérogations qu'il pourra y avoir pour les assurés volontaires d'une part, et pour les caisses d'entreprise et les caisses libres d'autre part.

C. Troisième question: Quelles sont les ressources des caisses d'assurance?

1. Les subsides de la Confédération. — Ce subside atteint au moins un centime par assuré et par jour d'assurance. Il est fixé chaque année par le budget fédéral. L'Assemblée fédérale pourra décréter un

— Aussi ce que je vous demande est peu de chose, une bagatelle pour un capitaliste de votre importance: une dizaine de mille francs.

Dominique bondit.

— Une dizaine de mille francs! A quoi pensez-vous? Est-ce que j'ai dix mille francs à prêter?

— Assurément. Vous avez touché la semaine dernière un trimestre de fermages et des coupons.

— J'en ai besoin pour moi.

— Vous vous générez bien un peu pour tirer un ami de peine. Le bonheur de ma famille est en jeu.

— Quand on a de la famille on est raisonnable. Pourquoi vous être laissé emporter votre argent?

Dominique était indigné.

— Pas si haut, disait Moulinet, s'efforçant de l'entraîner vers une allée du parc plus éloignée du château.

Mais il résistait, ne se souciant pas de prolonger le colloque.

— Non, je vous l'ai dit. Je ne peux pas.

Moulinet insista:

— Mais c'est une simple complaisance que je vous demande. Je vous rembourserai. Je suis solvable moi!

De son poing décharné, il frappait sa maigre poitrine, recouverte d'un gilet usé et d'une chemise qui montrait la corde.

— Vous trouverez ailleurs, dit Dominique comme consolation.

centime supplémentaire pour tout assuré obligé travaillant dans l'agriculture, les arts et métiers ou la petite industrie.

2. Les contributions des assurés et de leurs employeurs. Pour chaque assuré, la caisse perçoit une contribution par jour ouvrable. Le taux en est fixé par la caisse. Il ne peut excéder 4 % du gain journalier, celui-ci n'étant jamais censé dépasser 75 fr. 50. Cette contribution est payée par l'employeur, qui peut en retenir la moitié sur le salaire de l'assuré.

3. D'autres recettes (finances d'entrée des assurés volontaires, subsides fédéraux en cas de participation à l'assurance contre les actions, prélèvement sur les fonds de réserve, versements de l'arrondissement d'assurance en cas de déficit, recettes courantes).

Il en est de même pour les caisses d'entreprise. Les caisses libres inscrites fixent elles-mêmes les contributions de leurs membres et touchent le subside fédéral pour chacun de leurs membres de nationalité suisse, ou de leurs membres étrangers soumis à l'assurance, si elles leur accordent les mêmes soins médicaux que les caisses d'arrondissement.

Les membres volontaires sont « à assurance entière » ou « à assurance restreinte », suivant les prestations qu'ils entendent obtenir. S'ils sont à assurance restreinte, leur contribution est moindre.

D. Quatrième question: Quelles seront les prestations des caisses d'assurance?

En cas de maladie, l'assuré a droit: 1. aux soins médicaux; 2. à une indemnité de chômage; 3. si la maladie a une issue fatale, à une indemnité funéraire.

1. Soins médicaux. — Ils comprennent: a) les soins d'un médecin inscrit de l'arrondissement, c'est-à-dire ayant accepté le tarif cantonal, au choix du malade; b) les médicaments, appareils et moyens de traitement prescrits par ce médecin et provenant d'une pharmacie publique de l'arrondissement ayant accepté le tarif fédéral; c) la garde, le placement dans un établissement spécial ou la cure, la caisse conservant le droit de retenir tout ou partie des frais de cette catégorie sur l'indemnité de chômage; d) pour les femmes en couche, les soins obstétricaux.

2. Indemnité de chômage. — Elle est égale au 60 % du gain journalier, à partir du troisième jour qui suit le début de la maladie. L'Assemblée fédérale pourra élever cette indemnité à 66 2/3 %, par mesure générale. En cas d'infirmité totale jointe à l'indigence, l'autorité cantonale pourra majorer l'indemnité jusqu'à 100 %. L'indemnité de chômage est due aussi à la femme en couche, dès l'accouchement jusqu'au jour où l'assurée peut reprendre le travail, mais, au maximum, durant six semaines.

Ces prestations de la caisse d'arrondissement cessent avec la guérison et la reprise du travail ou une année après le début de la maladie.

3. Indemnité funéraire. — Elle est uniforme et fixée par les statuts entre 20 et 40 francs. Elle doit être affectée en première ligne à des obsèques convenables.

Les assurés volontaires « à assurance entière » ont droit aux mêmes prestations que les assurés obligés. Les assurés volontaires « à assurance restreinte » n'ont droit qu'aux soins médicaux.

Les statuts des caisses d'entreprise déterminent les prestations qu'elles ont à faire, ces prestations ne pouvant cependant être inférieures à celles des caisses d'arrondissement.

Les caisses libres inscrites doivent des prestations au moins égales à celles que les caisses d'arrondissement doivent à leurs membres obligés (caisses inscrites A) ou à celles que les caisses d'arrondissement doivent à leurs membres volontaires à assurance restreinte, plus une indemnité journalière de chômage d'au moins un franc (caisses inscrites B).

— Enfin, vous me refusez après tout ce que j'ai fait pour vous?

— Moi aussi, j'ai fait beaucoup pour vous et je ne puis faire plus, répliqua Dominique dont l'avarice l'emportait enfin sur la poltronnerie.

L'huissier jaunissait de rage: sa faible moustache noire se hérissait et, avec un éclat de voix strident qui fit sursauter son interlocuteur:

— Ah! vous faites le grigou! vous me laissez dans l'embarras! Vous vous en repentez! C'est moi qui vous le dis. J'en trouverai ailleurs de la reconnaissance et de l'argent, plus que je n'en aurais jamais tiré de vous, et ce n'est pas des mille, mais c'est des cent mille que ça vous coûtera de n'avoir pas été convenable avec moi!

— Moulinet! cria Dominique vaguement alarmé.

— Ah! j'ai eu bien de la bonté de renoncer à ma fortune et de violenter ma conscience pour un sans cœur de votre espèce... mais, voilà, je me suis dévoué, c'est ma nature! je ne pense jamais à moi! je vous considérais comme un ami, et je ne voulais pas vous mettre dans la rue, même pour faire justice aux héritiers légitimes.

— Plus bas! implora Dominique, essayant à son tour d'entraîner, vers l'allée du parc, Moulinet qui, à son tour aussi, résistait.

— Non, non, ça ne sert à rien de causer. Je vous connais maintenant. Tant

Nous en avons fini avec les assurances-maladies.

Passons maintenant aux assurances-accidents.

(A suivre.)

CANTON DE NEUCHÂTEL

Bureau de contrôle. — Attendu que la pratique a révélé des inconviens dans le mode prévu par l'article 2 du règlement d'administration des bureaux de contrôle, qui impose une double présentation à faire au Conseil d'Etat par l'assemblée des intéressés ou par le Conseil communal, dans les localités où ne fonctionne pas l'assemblée des intéressés, le Conseil d'Etat a modifié cet arrêté comme suit:

« Chaque administration est nommée pour trois ans par le Conseil d'Etat, sur une présentation faite à la majorité des voix par l'assemblée des intéressés.

« Cette présentation sera faite par le Conseil communal là où la Commune aura été régulièrement investie, par décision du Conseil d'Etat, des attributions de l'assemblée des intéressés et où elle aura pris à sa charge l'administration et la responsabilité du bureau de contrôle. »

Drainage. — Vu une requête présentée par 59 propriétaires de terrains situés sur le territoire de la commune de Thielle-Wavre, à l'effet d'obtenir que l'entreprise qu'ils se proposent d'exécuter pour l'assainissement de ces terrains par des travaux de drainage soit déclarée obligatoire, et attendu qu'aucune opposition n'a été présentée, le Conseil d'Etat a déclaré obligatoire l'entreprise collective de drainage des terrains situés dans le territoire de la commune de Thielle-Wavre et compris dans le périmètre déterminé par le plan des travaux.

Dentistes. — Le Conseil d'Etat a décidé de porter le citoyen Pierre-Louis Aufranc, originaire Bernois, domicilié à la Chaux-de-Fonds, au rôle des dentistes reconnus par l'Etat et autorisés à pratiquer comme tels dans le canton.

Locle. — Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Ulysse Jacot, décorateur et propriétaire au Locle, aux fonctions de substitut du préfet du district du Locle, en remplacement du citoyen Bernard Reber, démissionnaire.

ÉTAT CIVIL DE CORTAILLOD

SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1899.

Mariages.

22 septembre. Léon Mentha, de Cortaillo, et Alice Elise Barret, de Bevaix, les deux à Neuchâtel.

Marie Caroline Thorens, à Boudry, les deux Vaudois.

21 octobre. Jean-Ulrich Bühler, à Cortaillo, et Rosina Bartschi, à Eggwil, les deux Bernois.

Naissances.

2 septembre. Blanche-Isabelle, à Louis-Aimé Grandpierre et à Marie-Aline Grandjean.

24. Paul-Frédéric, à Ferdinand Ench et à Marie Bonny.

14 octobre. Laure Elisa, à Albert Vouga et à Elise-Amélie Fauguel.

Décès.

20 septembre. Pierre-Éléonore, 9 mois, 2 jours, fils de Jean-François Niklaus, et de Julie Genat, Bernois.

20. Louise-Philippine, 46 ans, 4 mois, 9 jours, fille de Louis-Philippe Barbier et de Julie-Augustine Ducommun, de Boudry.

21. Marcel-Gaston, 10 mois, 20 jours, fils de Charles-Engèle Vouga et de Louise Fléda Jaam, de Cortaillo.

26. Louise Zélie née Mentha, 84 ans, 5 mois, 3 jours, veuve de Jean-Alexandre Marillier, de la Chaux-de-Fonds.

18 octobre. Louise-Cécile née Rimey, 69 ans, 9 mois, 10 jours, veuve de David-Louis Richard, Vaudois.

IMPR. WOLFRATH & SPERLÉ

pis pour vous, mais je ferai mon devoir, et vous n'en mènerez pas large devant les juges! Tenez, un conseil encore dans votre intérêt: rendez tout de bon gré, ça vous sauvera peut-être de la prison.

— Qu'est-ce que vous me chantez là? reprit Bragoras en palissant. Est-ce que vous êtes fou?

— Je vous montrerai si je suis fou, et d'ici pas longtemps, répliqua l'huissier, enfonçant son chapeau sur sa tête et s'éloignant de quelques pas.

Dominique le poursuivit:

— Nous n'allons pas nous brouiller pour si peu de chose. En réfléchissant bien, je crois que je peux vous avancer douze cents francs.

Moulinet se mit à siffloter sans même répondre.

— C'est bête de me taquiner comme ça, reprit Dominique dont ce dédain accroissait les angoisses. En me gênant beaucoup, je vous prêterai deux mille francs!

— Deux mille francs! ricana l'huissier, continuant son mouvement de retraite. Il m'offre deux mille francs, quand, pour avoir ma fortune faite, je n'ai qu'à aller trouver la marquise et M. d'Andrignac.

Ces noms affolèrent Dominique et, se cramponnant à son interlocuteur, il clama:

— Veux-tu t'expliquer, ou sinon...

(A suivre.)